

GENEFIMMO

Société Anonyme au capital de 392.339.800 euros
Siège Social : 29 Boulevard Haussmann - 75009 PARIS

326 259 629 R.C.S. PARIS

42437

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2003

L'an deux mille trois, le vingt cinq avril, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni à la Tour SOCIETE GENERALE, 17 cours Valmy 92972 PARIS LA DEFENSE, sur convocation de son Président.

83 B 329

Sont présents à cette réunion :

- Madame Diony LEBOT, Président du Conseil,
- Monsieur Bertrand DESCOURS, Administrateur, Directeur Général,
- Monsieur Jean-Marc CASTAIGNON, Administrateur,
- Monsieur Jean-Luc PARER, Administrateur.

Assistent également à la séance :

- La Société ERNST & YOUNG, Commissaire aux comptes titulaire,
- La Société BARBIER FRINAULT & AUTRES, Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Guy PARMANTIER, Secrétaire Général de GENEFIMMO,
- Monsieur Daniel DARMON et Monsieur Etienne DIVO, ses collaborateurs,
- Monsieur Bernard LE MAU DE TALANCE.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Alain PY, Administrateur démissionnaire,
- La SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII, Administrateur, représentée par Madame Cécile LE BON,
- Monsieur Jean STERN, Administrateur démissionnaire.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Etienne DIVO.

Madame Diony LEBOT, Président du Conseil d'Administration, constate que les Administrateurs présents représentent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 3 mai 2002,
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Point sur l'évolution du dossier EUROPARC (subvention et compte courant),
- Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Cooptation d'un nouvel Administrateur en remplacement de Mr. Alain PY démissionnaire,
- Démission de Mr. Jean STERN, Administrateur,
- Proposition de nomination de nouveaux co-Commissaires aux comptes, en remplacement de la société BARBIER FRINAULT ET AUTRES et de Monsieur Thierry GORLIN, démissionnaires,
- Rapports des articles 42 et 43 de la réglementation bancaire relative au contrôle interne,
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- Présentation et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2002,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03 MAI 2002

Le procès verbal de la réunion du Conseil du 03 mai 2002 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2002

Après avoir procédé à un exposé retraçant l'activité de la société en 2002, le Président a présenté et commenté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Après délibération, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de cet exercice et décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de 27.207.610,92 euros au report à nouveau, débiteur de l'exercice antérieur de 34.860.451,63 euros. Après imputation du bénéfice de l'exercice, le report à nouveau serait ainsi ramené à 7.652.840,71 euros.

En conséquence, il ne sera distribué aucun dividende au titre de l'exercice 2002.

POINTS SUR L'EVOLUTION DU DOSSIER EUROPARC

Le Directeur Général, Monsieur Bertrand DESCOURS, fait le point sur les filiales allemandes, EUROPARC Dreilinden GmbH et EUROPARC Kerpen GmbH.

Le Directeur Général informe les Administrateurs que GENEFIMMO devrait procéder, sous bref délai, à un apport de fonds d'environ 20 millions d'euros, sous forme d'une subvention pour 10 millions d'euros environ, et d'un apport en compte courant d'associé non rémunéré pour le solde.

Le Directeur Général demande aux Administrateurs de se prononcer sur l'opération financière envisagée en faveur de EUROPARC Dreilinden. Après échange de vues entre le Directeur Général et les Administrateurs, ceux-ci, à l'unanimité des membres présents, se prononcent favorablement et autorisent, si besoin est, le Directeur Général à réaliser cette opération.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L.225-38 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

La Président précise que les Commissaires aux comptes ont été régulièrement informés, pour l'établissement de leur rapport spécial.

Le Président communique au Conseil d'Administration la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales aux cours de l'exercice écoulé, et précise que ladite liste a été communiquée aux Commissaires aux comptes.

DEMISSION DE MONSIEUR ALAIN PY, COOPTATION DE MONSIEUR BERNARD LE MAU DE TALANCE, EN REMPLACEMENT

Le Président fait part au Conseil de la démission de Monsieur Alain PY de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil accepte cette démission et remercie Monsieur Alain PY pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le Conseil décide, le nombre d'Administrateurs encore en fonctions restant supérieur au minimum légal, de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Alain PY, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

- Monsieur Bernard LE MAU DE TALANCE, demeurant, 8 chemin du Golf – 78860 SAINT NOM LA BRETECHE,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

DEMISSION DE MONSIEUR JEAN STERN ADMINISTRATEUR

Le Président fait part au Conseil de la démission de Monsieur Jean STERN de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil accepte cette démission et remercie Monsieur Jean STERN pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas procéder à son remplacement.

PROPOSITION DE NOMINATION DE NOUVEAUX CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES, EN REMPLACEMENT DE LA SOCIETE BARBIER FRINAULT ET AUTRES ET DE MONSIEUR THIERRY GORLIN, DEMISSIONNAIRES,

Le Président informe le Conseil du souhait de la société BARBIER FRINAULT ET AUTRES et de Monsieur Thierry GORLIN de démissionner de leurs postes de co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant au cours de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil prend acte de ces démissions et décide, à l'unanimité des membres présents, de proposer à l'Assemblée Générale la nomination de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Alain PONS, en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant.

RAPPORTS REGLEMENTAIRES RELATIFS AU CONTROLE INTERNE

Madame Diony LEBOT fait part au Conseil de l'activité et des résultats du contrôle interne au cours des 12 derniers mois. Elle expose également les éléments essentiels et les enseignements principaux pouvant être dégagés des mesures de risques auxquels la société GENEFIMMO est exposée ainsi que l'analyse de la rentabilité des opérations de crédit effectuées.

Le Président procède ensuite à un résumé des rapports établis conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du règlement n° 97-02 du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit et rappelle les conclusions desdits rapports. Après avoir examiné l'activité et les résultats du contrôle interne sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Conseil prend acte des contrôles et vérifications opérés de même que des conclusions des rapports susvisés.

CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le 28 mai 2003 à 11h00 à la Tour SOCIETE GENERALE, 17 cours Valmy - 92972 PARIS LA DEFENSE.

Cette Assemblée se réunira sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la nomination de Monsieur Bernard LE MAU DE TALANCE, Administrateur,
- Démission de Monsieur Jean STERN de son poste d'Administrateur,
- Désignation de nouveaux co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant par suite des démissions de la société BARBIER FRINAULT ET AUTRES et de Monsieur Thierry GORLIN,
- Pouvoirs pour les formalités.

PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée Générale des actionnaires est définitivement mis au point et approuvé par le Conseil.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit à communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine Assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Conseil confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur

CERTIFIÉ CONFORME
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

